

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	23 003	23 003					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	2 159	2 159					
	Autres immobilisations corporelles	145 542	127 781	17 762	17 762			
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	17 817 034	17 817 034		10 000 000	10 000 000	100.00		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	137 966		137 966	130 499	7 467	5.72		
Total II	18 125 705	17 969 978	155 727	10 148 261	9 992 533	98.47		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 311 033		1 311 033	411 320	899 713	218.74	
	Autres créances	41 658 534	41 365 403	293 131	38 820 603	38 527 472	99.24	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	352 185		352 185	23 558	328 628	NS		
Charges constatées d'avance (3)	174 437		174 437	165 827	8 610	5.19		
Total III	43 496 189	41 365 403	2 130 786	39 421 308	37 290 521	94.59		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	61 621 894	59 335 381	2 286 514	49 569 568	47 283 054	95.39		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-
41 360 403

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/03/2023	12	31/03/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 195 978)	2 195 978		2 194 961		1 017	0.05
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 321 537		19 322 554		1 017	0.01
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	64 139		64 139			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	2 925 579		2 925 579			
	Report à nouveau	13 093 168		9 163 585		3 929 584	42.88
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	50 956 343		3 929 584		47 026 759	NS
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	39 542 279		11 414 064		50 956 343	446.43	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	11 118 586		10 818 587		299 999	2.77
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants			320		320	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	29 235 601		26 176 475		3 059 126	11.69
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	873 137		840 047		33 090	3.94
	Dettes fiscales et sociales	350 692		170 473		180 219	105.72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	93 060		149 603		56 543	37.80	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	157 718				157 718	
	Total IV	41 828 793		38 155 504		3 673 289	9.63
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 286 514		49 569 568		47 283 054	95.39

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 593 232 1 979 069

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	961 253		961 253	830 740		130 513	15.71
Chiffre d'affaires NET	961 253		961 253	830 740		130 513	15.71
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			12 986	40 586		27 601	68.00
Total des Produits d'exploitation (I)			974 238	871 326		102 912	11.81
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			792 411	664 636		127 775	19.22
Impôts, taxes et versements assimilés			3 231	3 110		121	3.88
Salaires et traitements			113 038	110 838		2 200	1.99
Charges sociales			57 515	55 963		1 552	2.77
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4	3 315		3 311	99.87
Total des Charges d'exploitation (II)			966 199	837 863		128 336	15.32
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 039	33 464		25 424	75.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023	Exercice N-1 31/03/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	963 654	397 808	565 846	142.24
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	963 654	397 808	565 846	142.24
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	51 360 403	3 817 034	47 543 369	NS
Intérêts et charges assimilées (4)	567 309	531 524	35 784	6.73
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	51 927 712	4 348 559	47 579 153	NS
2. Résultat financier (V-VI)	50 964 058	3 950 751	47 013 307	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	50 956 019	3 917 287	47 038 731	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	324	12 296	11 972	97.36
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	324	12 296	11 972	97.36
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	324	12 296	11 972	97.36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 937 892	1 269 134	668 758	52.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	52 894 235	5 198 718	47 695 518	917.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	50 956 343	3 929 584	47 026 759	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 286 513.83 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 961 252.66 Euros et dégagant un déficit de 50 956 343.02- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par un rachat de créance en date du 28 novembre 2022, l'actionnaire principal a, conformément à sa lettre de soutien, pris en charge la dette de loyers et de charges locatives de SMALTO SA pour un montant de 742.815,77 euros correspondant à la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Le Conseil d'Administration du 10 janvier 2023 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 1.016,80 euros suite à l'exercice de 50 840 BSA intervenus entre le 17 décembre 2020 et le 30 décembre 2020. Le capital s'élève ainsi à un montant de 2.195.977,50 euros.

Le 31 mars 2023, l'assemblée générale des obligataires a décidé de proroger la durée de l'emprunt de 5 ans jusqu'au 24 juillet 2028 et a constaté la prorogation de la durée de la période de souscription des obligations convertibles au 17 juillet 2028.

Le 31 mars 2023, l'assemblée générale des titulaires de BSA a décidé de proroger de 5 ans la durée d'exercice des BSA du 29 juin 2023 au 29 juin 2028 inclus.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Par requêtes en date du 27 juillet 2023 et du 13 décembre 2023, la Société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a demandé au Président du Tribunal de Commerce de Paris de proroger la date de son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

L'activité de la Société SMALTO dépendant de celle de la Société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL, la Société a également demandé par requêtes en date du 27 juillet 2023 et 13 décembre 2023 au Président du Tribunal de Commerce de Paris, la prorogation de la date de son assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Par Ordonnance en date du 6 septembre 2023, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a prorogé le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 au 31 janvier 2024.

Par Ordonnance rendue le 21 décembre 2023, le Président du Tribunal de Commerce a

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

prorogé le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 au 31 Mars 2024.

Le Conseil d'Administration, qui s'est tenu en date du 12 février 2024 pour statuer sur l'arrêté des comptes de la Société au 31 mars 2023, a décidé, du fait que la Société n'est pas soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés, de ne plus établir volontairement de comptes consolidés à compter de l'exercice clos au 31 mars 2023 compte tenu de la probable fin d'activité de sa filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Cela n'a aucune incidence sur la présentation des comptes sociaux de la Société.

Filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL

A la sortie de la crise sanitaire, au cours de laquelle la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL n'a quasiment perçu aucune aide gouvernementale, cette dernière a poursuivi :

- sa politique de réduction de coûts de fabrication en recherchant de nouveaux fabricants ;
- a réduit ses effectifs en particulier dans l'activité couture chroniquement déficitaire ;
- a cherché de nouveaux canaux de distribution (ouvertures de corners) ;
- a développé la sous-traitance pour l'activité couture.

Depuis 2021, le chiffre d'affaires reste insuffisant pour dégager une marge suffisante pour absorber une partie importante des charges de fonctionnement inhérente à la marque (marketing, communication, plateforme de gestion de stocks, assurances, etc...).

A cela s'ajoute, depuis le début de la guerre en Ukraine :

- le renchérissement des matières premières (tissus) particulièrement sensible en 2023 avec la monopolisation par les plus grandes marques de luxe de notre principal fournisseur. La conséquence est la baisse de la marge brute ;
- l'incapacité de fournir l'ensemble de nos commandes sur mesure dans un délai raisonnable en raison du manque de main d'œuvre qualifiée et du manque de sous-traitants capables de fournir le même service que nos équipes.

Les investissements de relances de nos principaux concurrents sont colossaux en dépassant largement les 10 M€.

Pour l'ensemble de ces raisons, la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL s'est placée en juillet 2023 sous le régime de la conciliation d'une part, pour faire valoir ses droits à la suite d'une condamnation devant le Tribunal de commerce de Paris la condamnant à payer 950K€ en principal à un ex licencié, BRANDED GROUP, puis, d'autre part, pour rechercher des acquéreurs pour ses actifs (portefeuille de marque, fonds de commerces / baux).

A la fin de la conciliation le 7 décembre 2023, FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a reçu une offre de rachat portant sur l'ensemble de son portefeuille de marques et une offre de rachat de son droit au bail pour sa boutique Rue François 1er. Ces deux offres ont été présentées par un investisseur étranger déjà présent sur le secteur du retail. Le contrat de cession de marques pourrait être signé avant l'Assemblée du 29 mars 2024.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

La réalisation de ces deux cessions permettrait à la filiale de régler l'ensemble de son passif tiers.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Situation de la filiale

La Société a pris en compte les très grandes difficultés de sa filiale dans les comptes arrêtés au 31 mars 2023, qui l'ont amené à rechercher très activement des investisseurs pour reprendre son activité. Les négociations très avancées avec un investisseur étranger, spécialiste du retail, pourraient se concrétiser avant la tenue de l'Assemblée annuelle.

Malgré la cession programmée des principaux actifs engagée par sa filiale, la Société SMALTO conserverait son statut de holding coté sur Euronext Access.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des états financiers au 31 mars 2023 compte tenu du soutien financier accordé par sa maison mère, la société CADANOR.

A la date d'arrêté des comptes, ce soutien financier n'a pas été renouvelé, seul étant maintenu l'engagement de ne pas demander le remboursement du compte courant.

Dans ce contexte, la capacité de la Société à honorer ses engagements est conditionnée à celle de sa filiale, FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL de rembourser dans les délais impartis tout ou partie de sa dette à l'égard de SMALTO SA.

La société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a engagé un processus de cession d'actifs afin de lui permettre de disposer des ressources financières nécessaires pour honorer ses engagements. Si cette opération venait à ne pas se concrétiser en totalité ou à hauteur des besoins financiers nécessaires pour honorer ses engagements, FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL pourrait alors ne pas être en mesure de rembourser tout ou partie de sa dette à l'égard de SMALTO SA.

Dans cette hypothèse, SMALTO SA pourrait alors à son tour ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

En conséquence, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	23 003	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 159		
Installations générales agencements aménagements divers	10 242		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	135 300		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	147 702	
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	17 817 034		
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	130 499		7 467
	TOTAL	17 947 533	7 467
	TOTAL GENERAL	18 118 238	7 467

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			23 003	23 003
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				2 159	2 159
Installations générales agencements aménagements divers				10 242	10 242
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				135 300	135 300
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL			147 702	147 702
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				17 817 034	17 817 034
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				137 966	137 966
	TOTAL			17 955 000	17 955 000
	TOTAL GENERAL			18 125 705	18 125 705

Les autres participations sont composées uniquement des titres de participation de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL que SMALTO détient à 100%.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	23 003			23 003
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 159			2 159
Installations générales agencements aménagements divers	10 242			10 242
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	117 539			117 539
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	129 940			129 940
TOTAL GENERAL	152 943			152 943

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	7 817 034	10 000 000			17 817 034
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	5 000	41 360 403			41 365 403
TOTAL	7 822 034	51 360 403			59 182 437
TOTAL GENERAL	7 822 034	51 360 403			59 182 437
Dont dotations et reprises					
d'exploitation					
financières		51 360 403			
exceptionnelles					

Les provisions pour dépréciation sur titres de participation correspondent aux provisions pour dépréciation des titres de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Un complément de provision pour dépréciation pour 10 M€ a été constaté au cours de l'exercice ramenant ainsi la valeur des titres de la filiale à zéro.

De même, le compte courant de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL a été déprécié en totalité pour un montant de 41.360 K€ au cours de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	137 966	0	137 966
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 311 033	1 311 033	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	293 131	293 131	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	41 360 403	0	41 360 403
Débiteurs divers	5 000	5 000	
Charges constatées d'avance	174 437	174 437	
TOTAL	43 281 970	1 783 601	41 498 369
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	11 118 586	1 118 626		9 999 960
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	873 137	873 137		
Personnel et comptes rattachés	13 901	13 901		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116 401	116 401		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	218 505	218 505		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 884	1 884		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	29 235 601	0	29 235 601	
Autres dettes	93 060	93 060		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	157 718	157 718		
TOTAL	41 828 793	2 593 232	29 235 601	9 999 960
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.1000	21 949 607	10 168		21 959 775

Le 10 janvier 2023, le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital d'un montant de 1.016,80 euros à la suite de l'exercice de 50 840 BSA intervenus entre le 17 décembre 2020 et le 30 décembre 2020 donnant lieu à la création de 10 168 actions nouvelles. Le capital social s'élève désormais ainsi à un montant de 2.195.977,50 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Agencements et installations	Linéaire	3 à 6 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au vu de la situation de la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL décrite ci-avant, le principal actionnaire de la société SMALTO SA prend l'engagement envers la Société de ne pas réclamer le remboursement de son compte courant jusqu'à la réalisation de la cession des actifs de la filiale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
Obligations convertibles	83 333	120	

Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnait droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euro. Au 31 mars 2016, 1 618 060 bons de souscription ont été exercés. Par conséquent, à la clôture, 102 965 940 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années prorogée de cinq ans par l'assemblée générale du 2 juillet 2013 et doivent être exercés au plus tard le 2 juillet 2018 ;
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120€ de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960€ remboursable. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération annuelle de 3%. Chaque obligation donnait droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro. Au 31 mars 2019, aucune obligation n'avait été convertie.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement.

Bons de souscription d'actions

Le contrat d'émission des Bons de souscription d'actions émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 1.4, qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Le Conseil du 5 octobre 2011 avait décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'actions à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- d'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- d'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

Obligations convertibles

Le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoyait, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'actions qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquence.

Cette nouvelle parité était applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- la prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- de constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- d'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Les titulaires de BSA, réunis en Assemblée Générale le 23 février 2018, ont autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA pour la porter à 15 ans, soit jusqu'au 29 juin 2023, décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du même jour.

De même, l'Assemblée Générale des obligataires du 23 février 2018 a autorisé une nouvelle prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt pour la porter à 15 ans, soit

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

jusqu'au 24 juillet 2023 et une nouvelle prorogation de la durée de la période de conversion des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2023, soit le 13 juillet 2023, telles que décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires du 23 février 2018.

Le 31 mars 2023, l'assemblée générale des obligataires a décidé de proroger la durée de l'emprunt de 5 ans jusqu'au 24 juillet 2028 et a constaté la prorogation de la durée de la période de souscription des obligations convertibles au 17 juillet 2028.

De même, le 31 mars 2023, l'assemblée générale des titulaires de BSA a décidé de proroger de 5 ans la durée d'exercice des BSA du 29 juin 2023 au 29 juin 2028 inclus.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	758 166
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	758 166

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	1 118 626
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 940
Dettes fiscales et sociales	21 753
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 286 319

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		174 437
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total		174 437
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		157 718
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		157 718

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations	17 817 034		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 311 033		
Autres créances	41 360 403		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	28 735 601		
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	15 343 648
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	3 929 584-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 414 064
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	11 414 064
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	1 017
Variation des primes, réserves, report à nouveau	1 017-
Variation des provisions relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
Autres variations	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11 414 064
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	961 253
Total	961 253

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé essentiellement des refacturations émises à la filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL relatives aux locations immobilières et aux charges locatives y afférentes puis relatives également aux refacturations des frais annexes d'exploitation selon l'avenant du contrat de prestations de services existant depuis avril 2008.

Répartition par secteur géographique	Montant
France	961 253
Total	961 253

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	
Ouvriers	
Total	1

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	51 927 712	963 654
Dont entreprises liées	51 627 713	963 654

Le résultat financier se solde par une perte de -50.964 K€ se décomposant en :

- + 964 K€ de produits financiers provenant principalement des intérêts sur compte courant avec sa filiale FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL

et

- (51.928) K€ de charges financières provenant d'une provision pour dépréciation des titres de la filiale pour 10.000 K€, d'une provision pour dépréciation du compte courant de la filiale pour 41.360 K€, charges d'intérêts sur emprunt obligataire pour 300 K€ et d'intérêts sur compte courant de l'actionnaire de la société pour 267 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 29.808 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

